

# « LE CONCEPT DE SECURITE DANS LA PESD ET LA PESD »

Professeur Catherine Schneider,  
Chaire Jean Monnet en droit européen,  
Directeur du Pôle d'excellence Jean Monnet de Grenoble

Université d'été du Pôle d'excellence Jean Monnet de Rennes sur « L'union et la sécurité »  
6 septembre 2007

## PLAN DETAILLÉ

### Introduction

#### ➤ Des échecs aux tabous

Les échecs de la coopération en matière de défense  
- l'échec de la CED (Communauté européenne de défense)  
- les plans Fouchet

Les cheminements de la coopération en matière de sécurité  
- le rapport Davignon  
- la CPE :

Les obstacles à la définition du champ d'action de la défense

#### ➤ Les ambiguïtés conceptuelles

- sécurité collective / défense collective / sécurité coopérative

#### ➤ 4 idées force commandant l'action sécuritaire de l'Union dans le cadre de la PESD et de la PESD :

1 – « s'il existe aujourd'hui une action sécuritaire de l'Union dans le cadre de la PESCD, c'est qu'un accord explicite est progressivement intervenu entre les Etats membres pour l'admettre. »

2 – « il n'existe pas d'action sécuritaire pertinente sans une définition de ses objectifs et de la stratégie à mettre en place au service de ces objectifs »

3 – « les objectifs de sécurité ne peuvent être atteints sans une panoplie de moyens la plus précise qui soit »

4 – la cohérence de l'action sécuritaire de l'Union est particulièrement nécessaire

## **I - une action extérieure sécuritaire en butte aux divergences de conception des Etats**

- Le Traité de Maastricht
- article J4, (actuel article 17 TUE) du Traité de Maastricht
- confrontation de 2 conceptions
  
- Le Traité d'Amsterdam

## **II - un concept de sécurité extérieure impliquant la définition des objectifs sécuritaires**

2 niveaux de définition.

### **A/ les objectifs de sécurité de la PESC et de la PESD dans le traité de l'UE**

- l'article 11 du TUE
- l'ajout d'Amsterdam
- l'objectif de sécurité de l'Union
- l'objectif de contribution de l'Union à la sécurité internationale

### **B/ la contribution de la stratégie européenne de sécurité « une Europe sûre dans un monde meilleur »**

3 niveaux :

- l'analyse de l'environnement sécuritaire et des menaces : 2 séries de menaces
- les défis mondiaux
- les nouvelles menaces
  
- les réponses à apporter en termes d'objectifs stratégiques : 3 objectifs stratégiques
- la contribution particulière à la stabilité et à bonne gestion des affaires publiques dans le voisinage de l'Union
- la mise en place un ordre international fondé sur un multilatéralisme véritable
- renforcement de la capacité d'agir des Européens aux menaces de l'ère nouvelle
  
- des mesures à développer au service de ces objectifs stratégiques : 4 types de voies
- le renforcement du niveau d'activité de l'Union dans la poursuite de ses objectifs stratégiques
- le développement des capacités tant civiles que militaires
- la recherche d'une plus grande cohérence de l'action extérieure sécuritaire
- les partenariats

### **III - une action extérieure sécuritaire appelant des moyens spécifiques**

#### **A/ La dynamique de l'architecture institutionnelle**

##### 1/ les instances ad hoc

###### ○ *les instances civiles*

- le Haut Représentant pour la PESC
- le Comité politique et de sécurité (COPS)
- l'Unité politique de planification et d'alerte rapide (UPPAR)
- le centre de situation conjointe ou « SITCEN »
- l'Agence européenne de défense (AED)

###### ○ *les instances militaires*

- le Comité militaire
- l'Etat major de l'UE

##### 2/ La dynamique des partenariats

- la coopération avec l'ONU
- la coopération interinstitutionnelle avec l'OTAN

#### **B/ La dynamique des instruments et des procédures commandant leur adoption**

##### 1/ les instruments

###### ○ *les instruments normatifs*

- les apports du Traité de Maastricht : actions et positions communes
- l'ajout du Traité d'Amsterdam : stratégies communes
- l'innovation du Traité de Nice : le « *treaty-making power* » de l'Union

###### ○ *l'instrument opérationnel : les « missions de Petersberg »*

##### 2/ les procédures décisionnelles

- la logique intergouvernementale
- les techniques d'assouplissement de l'unanimité

#### **C/ La dynamique des capacités**

- les Conseils européens de Cologne et d'Helsinki de 1999 et de Santa Maria de Feira de 2000 : les objectifs globaux capacitaires initiaux
- de nouveaux objectifs capacitaires

### **IV - Une action sécuritaire globalisée et condamnée à la recherche de sa cohérence**

#### **A/ Une doctrine spécifique de l'action sécuritaire globalisée**

- une vision globalisée qui se généralise
- les spécificités de la conception de l'UE
  - « un tricotage à l'envers »
  - l'absence de l'instrument de la défense collective

#### **B/ une action sécuritaire intégrée, réponse au paradoxe de l'action globale dans un système éclaté**

- une double cohérence
- une action sécuritaire intégrée : « la mise en synergie « tous azimuts » au sein et entre les piliers de toutes les actions sécuritaires »